

PSE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Où en sommes-nous ?



La nouvelle programmation de PSE « Prairies et zones humides », lancée en 2025 par l'Agence de l'eau Adour Garonne se clôture à la fin du mois de février.

Fin janvier, l'Agence de l'eau constatait plus de 2200 dossiers déposés sur la plateforme en ligne. Ce qui témoigne d'une dynamique élevée sur les 33 territoires où il est possible de souscrire des PSE.

Pour toute la campagne 2025-2026, l'agence de l'eau mobilise 6 M€, dont 1 M€ est réservé pour les premiers paiements des exploitations retenues à l'issue de la 1ère vague clôturée au 3 décembre 2025.

Néanmoins au regard du nombre de dossier déposés, l'enveloppe financière s'avère insuffisante.

Les agriculteurs ayant été retenus dans la première vague ont été prévenus directement par l'Agence de l'eau. Finalement, l'enveloppe financière attribuée lors de cette 1ère vague a été portée à 1,8 M€ mais n'a toujours pas permis de satisfaire l'ensemble des dossiers, y compris ceux qui avaient été annoncés comme prioritaires.

Lors de la première vague, ce sont 250 dossiers en Adour-Garonne qui ont été retenus (dont 39 sur Aveyron aval ; 10 sur Lemboulas, 1 sur Barguelonne). Ils correspondent à des dossiers

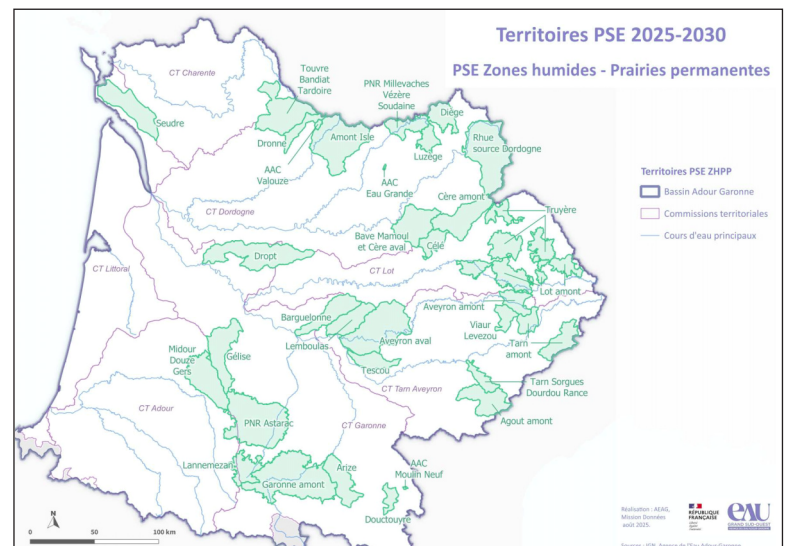
ayant une note de 27 points minimum, des zones humides présentes sur l'exploitation, et plus de 95% de leur SAU au sein des territoires éligibles.

Les dossiers n'ayant pas été retenus au 3 décembre, ainsi que les dossiers soumis à l'Agence de l'eau dans la 2ème période (jusqu'au 27 février 2026), seront tous réexaminés à partir du mois de mars.

Néanmoins, il faut déjà s'attendre à une sélection drastique. Aussi, l'Agence de l'eau prévoit de réexaminer les modalités de gestion (valeur du point, enveloppe dédiée, ...) afin d'essayer d'élargir le nombre de bénéficiaires.

Au terme du processus d'instruction, une phase de signature électronique, étalée dans le temps, sera lancée pour les agriculteurs retenus lors de la 2ème vague d'instruction. L'engagement des exploitations retenues puis le paiement sont actuellement prévus courant 2ème trimestre.

L'ensemble des structures auditrices porte une attention particulière à vos dossiers, malgré la



PSE : 33 territoires se partagent 6 M€ en Adour Garonne

difficile équation entre dossiers éligibles et contraintes de priori-

sation et d'enveloppe budgétaire de l'Agence de l'eau.

Les animateurs des territoires Aveyron-aval, Lemboulas et Barguelonne : Chambres d'Agriculture de Tarn-et-Garonne et du Lot, Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas, Syndicat Mixte du Bassin de la Barguelonne et du Lendou, EPAGE Aveyron-Aval.



Cette action de diffusion est cofinancée par le CASADAR et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le PSE est un dispositif financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



PROJET OUVERTURE

Accompagner les producteurs pour des systèmes de culture plus résilients

Le projet OUVERTURE Occitanie mise sur l'agronomie et l'amélioration continue des systèmes de culture pour aider les agriculteurs à relever les défis majeurs auxquels sont confrontés leurs unités de production. Soutenu par la Région Occitanie jusqu'à fin 2027, il teste à grande échelle une démarche d'accompagnement des producteurs de grandes cultures.

Porté par un consortium regroupant Terres Inovia, la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et six Chambres départementales d'Agriculture dont la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne, le projet OUVERTURE (Outils et actiVER l'accompagnement de la Transition agroécologique des systèmes de grandes cultures d'Occitanie) a pour objectif de tester une méthode d'accompagnement des producteurs de grandes cultures déjà éprouvée dans d'autres régions (Berry, Bourgogne-Franche-Comté). Cette méthode a été conçue pour aider les agriculteurs à construire, mettre en œuvre et évaluer des projets agronomiques adaptés à leurs exploitations, en intégrant des pratiques agro écologiques (couverts végétaux, légumineuses, diversification des assolements, etc.). L'enjeu est de mainte-

nir ou d'améliorer les performances des systèmes de culture, face aux défis climatique, économique et environnemental auxquels ils font face.

Un accompagnement sur-mesure pour des systèmes de culture durables

La finalité recherchée est bien d'optimiser la performance des cultures tout en réduisant la dépendance aux intrants, avec l'agronomie comme principal ingrédient. Un diagnostic initial des systèmes de culture et des attentes de l'agriculteur a été réalisé en 2024, cette étape étant indispensable à l'établissement de projets agronomiques personnalisés.

Deux piliers structurent la démarche :

- Un suivi technique individualisé, avec 6 visites par an, à des moments clés pour les cultures (raisonnement du travail du sol, implantation, lutte contre les principaux bioagresseurs), pour accompagner les producteurs dans leurs choix stratégiques et tactiques ;

- Une dynamique collective, avec l'animation d'un petit groupe d'agriculteurs, sur laquelle chaque producteur suivi dans le cadre du projet peut s'appuyer.

Première rencontre « terrain »
C'est dans ce cadre que la quasi-totalité des partenaires-agriculteurs Tarn-et-Garonnais du projet s'est retrouvée le 5 février pour échanger et faire connaissance. En dépit, de conditions météorologiques défavorables (photo à l'appui !), la réunion s'est déroulée sur une parcelle à Montain. La particularité de ce lieu résulte de la présence d'une plateforme test de couvert végétal. Les agriculteurs ont pu échanger avec Céline Guillemain, conseillère agronome à la Chambre d'Agriculture ainsi qu'avec Matthieu Abella, ingénieur à Terres Inovia sur la pertinence de ce type de pratique vis-à-vis de leur propre système agronomique. Les principaux éléments qui sont ressortis de ces discussions sont la difficulté d'implantation à cause de la structure des sols (boulbène) présente dans le sud du département. Néanmoins, les agriculteurs présents, ce jour-là, se disent prêts à tester cette technique sur certaines de leurs parcelles grâce à l'accompagnement et aux ressources techniques fournies par les membres du projet. La journée



s'est terminée par l'accueil du groupe sur l'exploitation d'un des agriculteurs autour d'un café et d'un bon feu. La discussion à commencer par quelques rappels sur les grandes lignes du projet puis nous avons enchaîné sur l'implantation des cultures de printemps. Au fur et à mesure de la discussion, d'autres sujets sont venus sur la table et les agriculteurs ont pu partager leurs expériences ainsi que leurs craintes quant au contexte actuel. C'est dans ce genre de situation que ce type de collaboration peut constituer une plus-value pour l'exploitant.

l'accompagnement souligne la volonté d'adaptation à la Chambre d'Agriculture à être à l'avant-garde du conseil agronomique afin que les agriculteurs obtiennent/conservent une marge de manœuvre suffisante pour faire face à des changements de conjoncture.

Mikael Bonjour –
Conseiller
Chambre d'agriculture 82

